

Décision n° 2023-DEC-027

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROIT DE REPRESENTATION D'UN SPECTACLE AVEC LA FERME TILIGOLO POUR LE SPECTACLE « MADAME CHAUSSETTE MENE L'ENQUÊÊÊTE » LE 26 AVRIL 2023

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de réservation transmis à la ville et validé pour les services concernés ;

DECIDE

<u>Article 1^{er}</u>: De signer un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec la société « LA FERME DE TILIGOLO » domiciliée à La Gaudrière à St Maurice Etusson représentée par Messieurs ESTENOZA Tonio et BOITEAU Vincent en leurs qualités de Co-gérants.

Article 2: La représentation du spectacle « Madame Chaussette mène l'enquêêête » aura lieu le mercredi 26 avril 2023 à 10h00 à l'accueil de loisirs maternel et élémentaire (2 avenue de l'Egalité) pour un montant de 940 € TTC (891 € HT + TVA 5,5%) pour la journée jusqu'à 100 enfants. Si plus de 100 enfants présents le jour du spectacle, un supplément de 3€ sera demandé par enfant supplémentaire.

<u>Article 3</u>: La dépense résultant de ce contrat sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

<u>Article 4</u>: La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

<u>Article 5</u>: DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2113-1 du Code générale des collectivités et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

2 4 MARS 2023

Maire,